

12.1991



VILLE DE MENNECY

(ESSONNE) - 91540

Tél. : (1) 64 57 00 59
Télécopie : 64 57 00 41

Adresse Postale :
Boite Postale N° 1
91541 MENNECY Cedex

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 1991.

La séance est ouverte à dix huit heures trente minutes, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, Député Maire.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire de MENNECY, certifie avoir fait afficher le Compte-Rendu
de la séance du 21 Novembre à la porte de la Mairie.

CONVOCATION DE LA SEANCE

DU 12 DECEMBRE 1991.

Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire, certifie avoir convoqué les Membres du Conseil Municipal
en envoyant à chacun d'eux une convocation avec l'Ordre du Jour détaillé
le 6 Décembre 1991.

Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire, procède ensuite à l'appel nominal des Membres du
Conseil Municipal.

... / ...

DÉPARTEMENT
de l'Essonne

VILLE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OMBRE DE MEMBRES

composant le Conseil : 33
exercice : 33
présents à la séance : 31

Séance du 12 DECEMBRE 19 91

N°

OBJET :

L'an mil neuf cent quatre vingt ONZE, le 12 DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de Mennecy se sont réunis au nombre de TRENTE ET UN au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, Député Maire Mesdames, Messieurs Jean-Jacques ROBERT, Maire Honoraire, André LEON, Claude GARRO, Bernard BOULEY, Joël MONIER, Michelle LE MOEN, Monique SAILLET, Pierre TELLIER, Jean-Claude GILLES, Maire-Adjoints. Mesdames, Messieurs Michelle BLIN, Georges HARNOIS, Richard BACA, Julien HARAN, Jacques REBUFFAT, Jean BIEMONT, Raymonde REMY, Philippe SALVON, Paul GUILLAUMET, André MURON, Gilbert FRANCO, Jean-Louis TERRIENNE, Rolande BOURDON, Jocelyne CHABROU (jusqu'à 19h 25), Elyzabeth DOUSSAIN, Jean-Marie BONNEAU, Georges MENETRIER, Marie-France GIBAND, Jacques JUAN, Hubert DE MESMAY, Jean-Pierre BARRERE.

Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 121-11 du Code des Communes.

Absents excusés : MM.

A partir de 19h 25, Mme Jocelyne CHABROU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Hubert DE MESMAY, Mme. Ariane VAUCELLE, Conseillère Municipale, Mr. Jean-Loup LANGLOYS, Conseiller Municipal.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.

Monsieur André MURON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - TRAVAUX
REALISATION D'UNE SALLE DES FETES - DEMANDE DE SUBVENTION.
Rapporteur : Bernard BOULEY.
- 2 - SPORTS
REALISATION DE DEUX SALLES DE SPORTS A PROXIMITE DES
GROUPES SCOLAIRES MYRTILLES ET VERVILLE
DEMANDE DE SUBVENTION.
Rapporteur : Xavier DUGOIN.
- 3 - SOCIAL
EXTENSION DES DEUX HALTES-GARDERIES - DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL.
Rapporteur : André LEON.
- 4 - SCOLAIRE
DEFINITION D'UNE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 1992/1993.
Rapporteur : Jean-Claude GILLES.
- 6 - DIVERS

REMPLACEMENT DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

- 3 -

1°) - REMPLACEMENT DE MONSIEUR MAURICE NIVOT -

(Application de l'Article L.270 du Code Electoral)
Effet immédiat.

- a) Lettre recommandée en date du 29/11/91 adressée au Préfet et au Sous-Préfet l'informant du décès de Monsieur Maurice NIVOT et de la nomination de Monsieur Jean-Loup LANGLOYS placé au 27 ème rang de la liste d'UNION POUR MENNECY.
- b) Lettre recommandée en date du 29/11/91 adressée à Monsieur Jean-Loup LANGLOYS l'informant de sa nomination et l'invitant à siéger au sein du Conseil Municipal du 12/12/1991.
- c) Convocation et copie du courrier recommandé déposées par la Police Municipale au domicile de Monsieur Jean-Loup LANGLOYS le 6 Décembre 1991.
- d) Lettre du 8 Décembre 1991 de Madame Renée LANGLOYS (Mère de Monsieur Jean-Loup LANGLOYS) accusant réception de la convocation au Conseil Municipal du 12/12/91 et excusant son Fils qui ne pourra pas assister à cette séance.
-

2°) - REMPLACEMENT DE MONSIEUR DANIEL LETERRIER Démissionnaire.

(Application de l'Article L-121/21 du Code des Communes.

- a) Lettre recommandée adressée le 6 Décembre 1991 par Monsieur Daniel LETERRIER à Monsieur Xavier DUGOIN, Député Maire, l'informant de sa décision de démissionner du siège qu'il occupait au sein du Conseil Municipal.
 - b) Lettre recommandée adressée le 9 Décembre 1991 à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Sous-Préfet l'informant de la démission de Monsieur Daniel LETERRIER et de la nomination de Monsieur Jean-Louis TERRIENNE, placé au 28 ème rang de la liste d'UNION POUR MENNECY.
 - c) Lettre recommandée adressée le 9/12/1991 à Monsieur Jean-Louis TERRIENNE l'informant de sa nomination et l'invitant à siéger au sein du Conseil Municipal du 12/12/1991.
 - d) Convocation et copie du courrier recommandé, déposées le 10 Décembre 1991 au domicile de Monsieur Jean-Louis TERRIENNE.
-

- 5 -

XAVIER DUGOIN

Je souhaite la bienvenue à nos deux Collègues, tout particulièrement à **Jean-Louis TERRIENNE** et je formule des souhaits de prompt rétablissement pour notre Collègue **Jean-Loup LANGLOYS**.

Mes Chers Collègues,

Notre Conseil Municipal a aujourd'hui un caractère particulier, notre Collègue **Maurice NIVOT** nous a quitté la semaine dernière. **Maurice NIVOT** a participé à deux Equipes Municipales, il a toujours mis beaucoup de coeur et beaucoup de disponibilité au Service de **MENNECY**. Je crois que ce qu'il aimait avant tout, c'était la fête et nous lui devons beaucoup dans ce domaine. Je voudrais seulement rappeler le Carnaval de **MENNECY**, la Fête du Parc, le Bal, le Feu d'Artifice du 14 Juillet; c'était son domaine et son affaire et la réussite de ces manifestations a souvent dépendu de son dynamisme ou de son engagement.

Nous ne l'oublierons pas, ni dans notre coeur, ni dans notre mémoire.

Je voudrais remercier tous les Collègues, qui ont pu être à mes côtés et au côté de **Jean-Jacques ROBERT** jeudi dernier aux obsèques de **Maurice NIVOT** pour représenter notre Conseil Municipal.

Je vous demanderais maintenant de vous recueillir en mémoire de **Maurice NIVOT**.

XAVIER DUGOIN

(retranscription intégrale de la cassette - enregistrement)

Nous avons un Ordre du Jour en six points, mais avant de l'aborder, dans le cadre du Règlement Intérieur et à l'occasion des communications, je voudrais intervenir, ainsi que le Sénateur **Jean-Jacques ROBERT**, sur un certain nombre de documents qui ont été envoyés, de manière anonyme à certains d'entre vous et à la Presse. Sur ce type de documents, je souhaiterais faire au moins deux commentaires :

Le premier commentaire, sur la nature et le type de documents.

Ces documents sont des faux, avec des imitations, tant d'écriture que de signatures. Sur le fond, il s'agit d'un amalgame de situations et de faits connus, avec un certain nombre d'écrits mensongers, dont le souci à l'évidence est au moins de nuire et si possible d'essayer de discréditer. Je voudrais simplement dire que je fais équipe, je travaille avec **Jean-Jacques ROBERT** non pas depuis un an mais depuis une bonne quinzaine d'années et c'est de notoriété publique. J'ai les mêmes Convictions Politiques, les mêmes engagements, je participe à longueur d'année, semaine après semaine, Week-End après Week-End, aux mêmes réunions, aux mêmes manifestations.

Nous avons l'un et l'autre, lui en tant que Sénateur, moi en tant que Député Maire, Président du Conseil Général, un certain nombre de moyens logistiques, qui sont des moyens qui nous sont attribués dans le cadre de nos mandats et, de notoriété publique, nous les utilisons en commun. Certains peuvent s'en étonner, qu'ils regardent autour d'eux, les exemples dans la Vie Publique de ce type de situations, sont nombreuses et pas seulement à MENNECY, mais également dans le Département et ailleurs.

Pour ma part, je voudrais dire que je n'en ai pas honte, je ne l'ai jamais caché.

Certains dans des tracts, ceux là non anonymes, ont cru bon de parler de détournements de Fonds Publics au profit de personnes privées. Je dis simplement que ce sont des propos qui ne sont pas sérieux et je voudrais rappeler, pour ce qui me concerne et pour ceux qui ne le sauraient pas, que dans mes fonctions de Maire d'une Commune de 12 000 habitants je n'ai pas de bureau, pas de véhicule affecté, et quant à mes indemnités, je ne les perçois pas, elles sont réparties entre des Adjoints et au profit d'Associations.

Ceci étant, si certains considèrent qu'il y a infraction aux lois, pour ma part, je préférerais qu'ils choisissent la voie des Tribunaux plutôt que celles des lettres anonymes.

En ce qui me concerne, je vais bien évidemment saisir mon Avocat Maître PRADALIE qui se trouve dans la salle, de cette affaire, afin qu'il puisse apprécier les documents et voir toutes les suites judiciaires possibles. Je le ferai en prenant en compte ce qui est également de notoriété publique un climat que l'on peut qualifier de particulièrement délétère qui existe sur MENNECY depuis quelques mois et que pour ma part je condamne.

En l'espèce, je parle de certains nombres de lettres anonymes, qui ont été envoyées de manière répétée à un certain nombre de personnes de cette Assemblée. Je le ferai également avec le souci des fonctions que j'ai à assumer.

... / ...

Chacun peut avoir sa conception de la vie publique et des rapports humains, pour ma part, je crois qu'un Maire doit avoir vocation à rassembler, à construire et non pas à exclure ou diviser, mais chacun fait ses choix. Ce sera mon premier commentaire.

J'en ferai un deuxième, c'est aussi de notoriété publique, mais comme je vois que ce soir il y a dans l'Assemblée un certain nombre de personnes qui ne connaissent pas bien la réalité de notre Commune, je voudrais préciser qu'il y a un peu plus d'un an déjà, à l'occasion de mon élection à la fonction de Maire qui je rappelle s'est passée dans le cadre de l'application du Code des Communes, à bulletin secret avec 25 Voix sur 33, il y avait déjà eu toute une campagne, alors, selon l'endroit où l'on se place, on peut dire, (si l'on veut rester pudique) qu'il s'agit d'une campagne d'interrogation ou (si on veut être un peu plus réaliste) une campagne à caractère diffamatoire qui en son temps avait été largement développée. Il y avait eu des tracts, j'ai reçu mais d'autres en auraient également reçu et je commence à recevoir un certain nombre d'appels téléphoniques anonymes. Il y avait eu un certain nombre d'agressions verbales, dont tout le monde se souvient, et je pense que compte-tenu de cela, on peut aujourd'hui se poser un certain nombre de questions sur le pourquoi de redémarrage de ces mêmes accusations, avec à peu de chose près les mêmes méthodes et on peut mettre cela, en relation avec l'ouverture d'une campagne électorale qui semble avoir commencé en ESSONNE et c'est aussi de notoriété publique que je conduirai une Liste aux Elections Régionales.

Peut-être que certains, à court d'arguments, commencent à décliner ce qu'on appelle les attaques anonymes. Mon Collègue Parlementaire, comme moi, tête de Liste aux Elections Régionales, Jacques GUYARD, a subi, il y a quelques semaines, un certain nombre d'attaques qu'on peut qualifier d'attaques anonymes. Alors je dirais que je laisse à chacun le soin d'apprécier.

Ceci étant, je tiens à dire que face à cette situation, mon attitude, avec l'ensemble de la Majorité Municipale, que je voudrais remercier de sa confiance, sera la même qu'il y a un an, nous continuons à travailler dans ce qu'il nous paraît être le sens de l'intérêt général, en tous les cas, au niveau de celui de la Commune.

Nous le faisons en fonction de ce qui nous a été demandé par les électeurs et dans le respect des lois et des réglementations administratives en vigueur. Sur ce point (j'ai entendu comme vous beaucoup de choses, de questions, de bruits et je ne sais pas si cela les clarifira) je voudrais préciser que la Commune de MENNECY et le Conseil Général de l'ESSONNE ne sont pas gérés différemment qu'ailleurs, nous ne sommes pas la Commune libre de Montmartre....

Nous fonctionnons en étant soumis au Contrôle de Légalité qui est exercé par le Représentant de l'Etat, le Préfet.

Ceci nous amène à transmettre, ainsi que toutes les autres Collectivités nos actes, nos décisions, les procédures qui, jusqu'à présent, ont toujours été considérées comme conformes depuis que j'assume l'exécutif de ces deux Assemblées. Voilà ce que je souhaitais dire sur ces affaires.

... / ...

Je donne la parole à Jean-Jacques ROBERT, bien que ce ne soit pas dans le cadre du Règlement Intérieur. Un certain nombre de Collègues m'ont également saisi de questions et m'ont demandé de bien vouloir intervenir.

Elyzabeth DOUSSAIN pour le Groupe MENNECY AUTREMENT m'a indiqué qu'elle aurait une déclaration à faire en fin de séance. Compte tenu de sa première question qui porte sur ce que je viens d'évoquer, je pense que pour la cohérence du débat il serait bon qu'à l'issue de la communication que va formuler Jean-Jacques ROBERT et après la mienne, Elyzabeth DOUSSAIN puisse prendre la parole.

J'ai également été saisi par Jocelyne CHABROU d'une demande d'intervention liée au sujet que je viens d'aborder et je propose à Jocelyne CHABROU d'intervenir après Elyzabeth DOUSSAIN. Je n'ai pas été saisi d'autres interventions. Si d'autres Personnes souhaitent s'exprimer sur ce point, je les invite à le faire dans le cadre de ce débat.

Jean-Jacques ROBERT à la parole.

JEAN-JACQUES ROBERT (retranscription intégrale de la cassette - enregistrement)

Je serai bref, le Maire ayant bien expliqué les choses.

Ainsi que le Député Maire l'a indiqué, nous mettons depuis 15 ans nos moyens ensemble pour travailler et concrétiser sur le terrain notre idéal.

Depuis 42 ans, je suis connu chez nous à MENNECY où j'habite à la même adresse, où j'ai le même numéro de téléphone.

Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je trouve qu'on écrit n'importe quoi !

Un exemple qui m'a beaucoup peiné et qui a également peiné sa Famille : Jean COLIN, mon Prédécesseur, Sénateur de l'ESSONNE n'est pas mort, il est bien vivant. Sa Famille a reçu plus de 50 appels téléphoniques de Personnes s'étonnant de ne pas avoir été prévenues de son décès.

Et quant on sait que lui-même a quitté les fonctions que j'assume maintenant du fait d'un pontage de tous les coronaires, je pense qu'il y a beaucoup à réfléchir. Avec de telles méthodes, à mes yeux, cela rend fort méprisable la situation actuelle.

DÉCLARATION DES ÉLUS DE LA LISTE *MENNECY AUTREMENT* LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 1991

Les élus de Mennecy Autrement, devant le climat de suspicions, de rumeurs et de dénonciations qui règne actuellement à Mennecy, tiennent à faire la déclaration suivante :

La disparition de Maurice Nivot nous a profondément touchés. Bien que de bord politique différent, nous respectons cet homme, commerçant serviable et compétent. Sans imputer son geste à l'ambiance lourde qui divise gravement la droite locale, nous ne pouvons que constater la circulation de lettres et de tracts signés de membres du conseil évoquant pressions et délations qui auraient frappé Maurice Nivot.

Tout ceci ne peut que nous inquiéter sérieusement et la sérénité du groupe dirigeant la commune semble quelque peu compromise...

De plus, un document expédié anonymement met en cause trois membres éminents de notre commune. Ce document, nous l'avons reçu et avons refusé de nous en servir de façon précipitée et publique. Certaines choses sont trop importantes pour être diffusées sans vérification.

Cependant, n'étant pas totalement naïfs, nous avons saisi à l'époque de la fameuse « démission » le préfet afin qu'il vérifie la régularité de la « transaction ». Il semble aujourd'hui que nos doutes étaient justifiés.

Sans juger sur le fond, seule la Justice peut le faire, et nous la saisissons, nous pouvons faire trois observations :

1) Ce genre de pratiques rappelle des temps où nos ancêtres n'avaient pas pris la Bastille : une caste d'hyper-privilegiés qui s'arrangent entre eux, s'échangent charges et postes, au mépris total des électeurs qui les ont élus.

D'autre part, ne rêvons pas, ceci n'est sans doute que l'arbre qui cache la forêt. Il est peu vraisemblable que notre ancien maire ait renoncé à sa chère mairie pour des avantages substantiels certes, mais uniquement matériels. Nous pouvons craindre le pire sur la réalité profonde de ce marché.

2) Ceci ne peut que dégoûter un peu plus les citoyens de la politique, renforcer les taux d'abstentions et faire le lit des partis extrémistes, dangereux pour la démocratie et les droits de l'homme.

3) Enfin, si certains hommes politiques ont les moyens de dispenser des largesses, de faire des embauches de complaisance, etc., il nous semble qu'ils devraient en faire profiter les chômeurs et nos concitoyens en situation de grande pauvreté, plutôt que leurs semblables qui eux ne manquent de rien. Tous ces faits, contraires à nos principes de solidarité, rigueur et transparence, mettent gravement en cause la probité des trois élus dirigeants de la commune.

En conséquence, nous demandons la démission de Messieurs Dugoin, Léon et Robert.

MENNECY - Conseil municipal du 12 décembre 1991

■ Monsieur le Maire de 1989, Monsieur le Maire de 1990, Mes chers collègues, Chers Amis menneçois.

■ Voici exactement trois ans, presque jour pour jour, dans un journal bilan qui s'appelait alors Mennecy "mon" Village, Jean-Jacques ROBERT, parlant de notre ville qu'il aime, brossait le portrait idyllique d'une force tranquille, rassurante et champêtre sur fond de clocher d'église. Description d'un village heureux à faire pâlir de jalousie les habitants de France et de Navarre qui avaient la malchance de n'être pas Menneçois. Récidivant un an plus tard dans son éditorial de janvier 1990, J.J.R. nous expliquait : le futur proche entérinera la preuve qu'à Mennecy les paroles et les actes demeurent un modèle d'entente conjugale.

■ Noël 1991 : c'est la tragédie du divorce dans la violence à coups de vaisselle cassée lancée à la figure, où le degré élevé de tempéra-pourriture du climat local actuel risque à tout moment de pulvériser le thermomètre : haine, tracts, lettres anonymes, diffusion de documents (truqués ou non ?) règlements de compte, déballage de linge sale en famille sur la voie publique et... la mort d'un Ami à tous.

"quand une situation se gâte, démontre le philosophe Jean-François REVEL, il est plus facile de trouver des coupables que des causes et des conjurés que des remèdes."

■ Aujourd'hui, le Figaro écrit de nous : Mennecy, c'est Clochemerle. Le Parisien affirmait hier : Mennecy, c'est Dallas. Pourquoi le Monde n'écrirait-il pas demain : Mennecy, c'est Chicago. Quelle publicité, mais surtout, quel gachis ! C'est vrai, nous avons tout pour être heureux et aujourd'hui, au sein de cette malodorante atmosphère fangeuse, chacun de nous peut craindre, à tout moment, de devenir le bouc émissaire d'un autre bouc sentant aussi mauvais qui deviendra lui-même émissaire à son tour. Femme de droite, j'emprunterai néanmoins la pensée d'un écrivain de gauche, Emile ZOLA, car le titre d'un roman me vient naturellement à l'esprit pour décrire le pourrissement d'une fin de siècle navrante où Mennecy n'est point épargné : LA CUREE, cette partie de la bête morte après avoir été traquée dans un combat, ô combien inégal, et que l'on distribue à la meute qui entame alors une lutte avide pour récupérer les meilleurs morceaux.

■ Zola écrivait en exergue de son roman " *Allez, une société n'est forte que lorsqu'elle met la vérité sous le soleil.*" Mais en France, lorsqu'une vérité éclate, on la transforme, on la transpose, on en prend peur et surtout, on la met rarement à sa vraie place : un coup trop haut, un coup trop bas. Ou bien alors, les consciences un peu lâches qui se sentent à l'aise à l'heure ouatée entre chien et loup se transforment, qui en croisés, qui en mousquetaires modernes de la Justice et l'opinion vertueuse se déchaînent sur un faux scandale, à croire qu'il n'y a plus que lui de coupable au monde, oubliant ainsi les grandes et terribles vérités contemporaines.

■ Pendant qu'on montre du doigt les voleurs de pommes, on oublie les hémophiles contaminés et condamnés à mort pour avoir osé être malades.

■ Pour Maurice, je crois qu'il faut arrêter à tout prix de chercher des coupables. Notre responsabilité est sans aucun doute, un peu collective : c'est celle de la non-assistance à personne en danger pour n'avoir pas su à temps, ou pas voulu prendre le temps, de deviner le profond désespoir caché de cet homme. Cela porte un nom, c'est un mal du siècle que Gilbert BECAUD a depuis longtemps dénoncé : cela s'appelle l'indifférence. Chacun de nous, un jour ou l'autre en fut ou le responsable ou la victime. Le plus bel hommage que nous puissions rendre à un ami qui s'en va, afin qu'il vive encore longtemps parmi nous, sera de pouvoir le donner en exemple à notre jeunesse qu'il aimait tant et dont il sut toujours si bien s'occuper. Cette jeunesse qui nous regarde et qui nous juge, donnons lui ce soir des raisons d'espérer. J'ai une fille qui ressemble comme une sœur jumelle aux vôtres, en levy-strauss, pull naf-naf et sac à dos chevignon. N'offrons plus à nos enfants cette vision pessimiste du monde : drogue, haine, violence... qu'on leur apprend à reconnaître autour d'eux comme l'étoffe même de leur univers. Quel glorieux message d'espoir !

■ A côté du drame de Maurice qui nous touche tous et qui devrait nous rapprocher au lieu de nous diviser davantage, le reste semble bien dérisoire ce soir mais il faut pourtant en parler : lettres anonymes, documents qu'on se refille sous le manteau. Mennecy renoue malheureusement aujourd'hui avec une triste vieille habitude, mais chacun sait " *qu'on ne perd pas sans regret ses pires habitudes : ce sont même celles qu'on regrette le plus.*" Oscar Wilde. Je possède plusieurs exemplaires d'un journal qui circulait en 1981, au titre évocateur de "CAMELEON DECHAINE" (personne qui change facilement d'opinion ou de conduite ; définition du petit Larousse illustré, édition 1989) et dont l'auteur, ou les auteurs, abritaient déjà leur courage derrière le plus total anonymat. L'objectif de ce CAMELEON était alors de déstabiliser le conseil municipal en place à cette époque, par des attaques violentes et répétées, mais surtout sans se dévoiler.

■ Je ne fus pas tendre, moi non plus, dans mes "LETTRES POUR UN VILLAGE". J'avais mes raisons, je les ai toujours, et l'on ne m'avait pas épargnée. Mais je me suis toujours exprimée dans la dignité, en revendiquant la plus entière

.../...

responsabilité de mes écrits. Aujourd'hui, 10 ans après notre CAMELEON, la ménagerie clandestine menneçoise s'enrichit d'un vilain Corbeau nostalgique de LA FONTAINE, il ouvre un large bec et laisse tomber sa proie : en l'occurrence un document daté du 05 août 1990 signé conjointement par Xavier DUGOIN, Jean-Jacques ROBERT et André LEON. J'ignore si, comme l'affirment les accusés, (excusez-moi du terme Messieurs), ce document est un faux ou un montage. Ce que je sais en revanche, c'est que si faux il y a, il est vieux d'au moins quinze mois. J'en eus connaissance pour ma part dès le mois de septembre 1990. Je ne l'ai jamais utilisé, et pourtant, souvenez-vous, je le connaissais. N'écrivais-je pas alors dans ma LETTRE POUR UN VILLAGE : *je jure de dire la Vérité, rien que la Vérité, mais pas toute la Vérité, je ne peux livrer que celle qui m'appartient*. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, cela fut le cas et de la presse et des menneçois qui accordent aujourd'hui plus de crédit à une lettre anonyme qu'à des écrits signés.

■ Pourquoi me serais-je tue pendant plus d'une année, au plus fort de la tempête qui m'engloutissait, pour jeter en pâture aujourd'hui ces REVELATIONS qui ne devraient plus faire la UNE de l'actualité. Desolée de vous obliger à réorienter vos recherches. Le CORBEAU, ce n'est pas moi et je tremble d'indignation qu'on ait pu le quart d'un dixième de seconde me soupçonner. Je condamne toute forme de pratique malsaine et malhonnête. Le principe de la lettre anonyme fait partie de ceux qui me donnent envie de vomir. Si je décide un jour d'accuser vraiment, preuves à l'appui, nul ne pourra ignorer mon nom : j'éviterai à chacun le jeu puéril et essoufflant des devinettes inutiles.

• Ce document donc. Vrai ? Faux ?

Vrai affirment certains. Faux crient alors les autres. Et moi j'ai envie de dire aujourd'hui ce que je n'aurais certes pas dit hier :

- Si c'est UN FAUX c'est INFAME

- Si c'est un vrai, révélé aujourd'hui seulement, c'est inutile.

• Je ne renie ni mes écrits ni mes convictions et je m'explique :

- Je condamne la méthode employée par notre nouveau maire pour prendre le pouvoir à l'ancien. Je l'ai suffisamment crié avec violence et avec désespoir. Aujourd'hui, si je rejette toujours avec la même révolte et la même indignation ce Coup d'Etat, je suis bien obligée de rendre à CESAR ce qui appartient à CESAR depuis le 5 septembre 1990. J'écrivais dans la plaquette 12 pages de la campagne pour les municipales :

Xavier DUGOIN est un travailleur infatigable (il avoue pouvoir s'atteler à une tâche 13 ou 14 heures sans interruption), il est aussi doté d'une mémoire à casiers modulables, lui permettant de retenir sur trois jours un emploi du temps copieux sans consulter son agenda. Il n'oublie rien, veille à tout, chaque problème étant bien rangé dans des compartiments étanches avec juste une ouverture bien huilée pour passer facilement de l'un à l'autre. Il va droit au but, laissant sur la touche le festival d'enfoncements de portes ouvertes trop fréquent chez nos politiques. Le terme de "geyser" semble être créé sur mesure pour cet homme à la fois volcanique et pondéré selon les circonstances. Une définition en trois mots ? Energie, Volonté et Tenacité.

La flagornerie ne fait pas partie de mes compétences, mais je n'ai pas changé d'avis quant à ces propos. Compte tenu de la manière dont je fus traitée, cela ne me fait aucun plaisir de le reconnaître, mais je crois que personne ne peut prétendre aujourd'hui se sentir abandonné par son nouveau maire : il dirige sa commune comme une entreprise en P.D.G. bosseur et omniprésent. Dont acte.

• Quant à Jean-Jacques, lorsque je disais "*La politique municipale pour lui est un équilibre entre le cœur et la mise en œuvre d'une stratégie adaptée*", je constate que, si ce brûlant document est vrai, notre maire s'inquiète de l'avenir d'une jeune fille et protège sa secrétaire dès le point n°2 de la liste en comportant 9 pour l'empêcher d'aller grossir les troupes de l'A.N.P.E.

• J'en devine qui s'étonnent : Pourquoi tenir ce langage qui n'est certainement pas un retournement de ma veste comme d'aucuns pourraient le croire ? J'y gagnerais peut-être la considération de mon tailleur mais je perdrais celle de mes concitoyens. Simplement je dis Halte là ! Ce qui fait la grandeur d'un pays ou d'une ville, échappant à l'évaluation scientifique, c'est ce qui est considéré et envié à l'extérieur de ses frontières. Par ses mœurs, Mennechy est devenu une contre-image d'Epinal. Il faut que cela cesse.

■ Ce soir, je n'ai rien à perdre, rien à gagner. Je ne suis candidate à rien. Je n'attends ni merci, ni promotion et l'on ne m'a pas achetée. Je tiens le seul discours raisonnable, susceptible d'éteindre le brandon de la guerre imprudemment enflammé.

■ Si vraiment des têtes doivent tomber, le meilleur des verdicts sera celui des urnes en MARS 1995. Et j'annonce que je prends moi-même ce risque dès ce soir : Je conduirai ce jour-là une liste apolitique,

POUR MENNECHY, TOUT SIMPLEMENT.

Jocelyne CHABROU
Mennechy, le 12/12/91

JCHC
12/1

HUBERT DE MESMAY - GROUPE RENOUVEAU DE MENNECY *
(retranscription approximative du discours).

Monsieur le Maire,
Mes Chers Collègues,

S'il n'y avait, au bout du compte, la mort - toujours tragique - d'un homme, l'on pourrait parler à MENNECY, de véritable animalerie Politique : des corbeaux bien réels ; des jeunes loups que l'on dit affamés; des sphinx qui savent et se murent dans un silence pesant, des moutons, les MENNECOIS qui font toujours les frais; et puis des cobayes, les Représentants du Mouvement National, qu'on montre du doigt et sur le dos desquels se font les expériences. Car si j'ai bien compris, entre les lignes, c'est notre représentation qui se trouve visée ! Mais, en alertant voici 15 mois, les MENNECOIS sur les conditions particulièrement troubles d'une passation de pouvoirs pas franchement volontaire, nous n'avons fait que remplir notre devoir d'Elu et notre devoir de Citoyen.

Nous avons interrogé, nous avons réclamé à l'époque un audit des Finances Communales et nous n'avons pas eu de réponse de la Municipalité.

Pour avoir été, trop souvent, les victimes de mauvais procès de fausses querelles, de ce que nous pourrions appeler des " carpentrades ", nous ne serons pas du côté des accusateurs, tant que votre responsabilité n'aura pu être établie !

Mais pour dissiper une atmosphère aussi lourde et dont j'imagine combien elle doit être pesante sur vos épaules, nous vous demandons d'ordonner, comme nous l'avons réclamé il y a 15 mois, un audit des Finances de notre Commune, ainsi qu'une expertise graphologique : une expertise graphologique, en effet, vous innocentera instantanément, s'il y a eu falsification. Car le doute ne profite, dans ces conditions, jamais à l'accusé.

* Document remis par Monsieur Hubert DE MESMAY au Secrétariat Général le 16 Décembre 1991.

GEORGES MENETRIER- GROUPE MENNECY AUTREMENT

(retranscription intégrale de la cassette - enregistrement)

J'ai été quelque peu troublé par votre discours Monsieur Xavier DUGOIN, banalisant ces actes qui vous paraissent tout naturel et j'ai l'impression que le pouvoir vous a fait perdre le sens de l'honnêteté. C'est-à-dire que peut-être sommes nous naïfs, sommes nous trop près du peuple, je ne discuterai pas sur la manière dont les informations sont parvenues, il y a des éléments qui ont été donnés sur la nature des cadeaux, peut-être le Conseil Municipal aurait-il été d'accord sur ces cadeaux si ces propositions étaient passées aux voix.

Pour le départ de Jean-Jacques ROBERT un peu précipité certes, on aurait pu passer aux voix, on a nommé la Salle Culturelle Jean-Jacques ROBERT (entre autre) et pourquoi pas quelques avantages pour une retraite heureuse !....

Maintenant ce que l'on souhaiterait c'est la clarté. Nous n'avons pas d'éléments, nous saisissons la Justice. Donnez-nous ces éléments - Qui paie ? Qui a décidé de faire certains actes ? (s'ils sont vrais),

Maintenant concernant la première partie de votre intervention, vous évoquez vos points communs avec Jean-Jacques ROBERT, mêmes convictions politiques, mêmes engagements, mêmes réunions, mêmes manifestations et je rajoute mêmes pratiques.

Quand Jean-Jacques ROBERT a eu sa place de Sénateur de l'ESSONNE, cela a fait l'objet d'interventions dans la presse, il y a eu un contrat et là, encore, on se retrouve avec un contrat lu également dans la presse, donc c'est une continuité et pas une bonne continuité, d'autant plus, que comme premier Magistrat de la Commune, vous êtes l'image de la Ville, que je sois d'accord avec vos opinions ou pas.

Vous êtes quand même le premier représentant de la Commune et à ce titre, où vous êtes totalement vierge de tout soupçon, où il y a le moindre doute sur les accusations, sur leur réalité et sur la pertinence de ces accusations.

A ce moment là, vous devez démissionner et c'est le sens de notre intervention.

- 15 -

JACQUES JUAN - GROUPE MENNECY AUTREMENT

(retranscription intégrale de la cassette - enregistrement)

Je suis Communiste, je ne suis pas du côté de Jean-Jacques ROBERT, ni du côté de Xavier DUGOIN, mais cela me fait mal de voir des "bêtises" pareilles : "je te donne ceci", "je te donne cela", ce que nous savions depuis 1989-1990. Quand Monsieur COLIN a laissé sa place, il avait une secrétaire personnelle, il a demandé à Jean-Jacques ROBERT de la garder, il a accepté, donc pas de problème.

C'est malheureux, dans une Commune comme MENNECY, de se battre pour ce genre de "bêtises", il y a tellement de choses importantes qui concernent les gens, les personnes âgées, les besoins qu'ils ont. On réussit à rassembler du monde, à rassembler la presse, parce qu'il y a une opposition Politique.

Or ce que nous voulons c'est du Social, des équipements et nos discussions devraient porter sur ces choses importantes. Comment allez-vous faire Monsieur Xavier DUGOIN pour nous donner ce que nous avons besoin ? Des équipements, du Social et ce que tout le monde attend de la Commune ?

Monsieur Jean-Jacques ROBERT et Monsieur Xavier DUGOIN ont été élus par une population qui a bien voulu d'eux.

La seule chose que je reproche, c'est le fait que, lors des élections, qui ont eu lieu en 1989, la tête de Liste R.P.R, représentant le Conseil Municipal ici, ait été présenté par Jean-Jacques ROBERT et qu'un certain temps après, il laissait sa place à Xavier DUGOIN. C'est ce que je reproche, car j'estime que cela n'a pas été logique vis à vis des électeurs.

Tout le reste, c'est notre travail d'élus de faire ce qu'il faut pour la Commune.

TRAVAUX.
CONSTRUCTION D'UNE SALLE SOCIO-EDUCATIVE
DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la construction d'une salle Socio-Educative (salle de réunion et d'Animation - lieu de Rencontre Culturel et Social)

VU le projet de réalisation présenté par Monsieur DUPUY, Architecte, demeurant 45, rue W Rousseau - 91210 - DRAVEIL,

CONSIDERANT que la réalisation de cette salle Socio-Educative évaluée à douze millions de francs H.T. (12 000 000 Frs) peut être subventionnée par le Conseil Général de l'ESSONNE à hauteur de 40 %,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la construction d'une salle Socio-Educative (salle de réunion et d'Animation - Lieu de Rencontre Culturel et Social) évaluée à douze millions de Francs (12 000 000 Frs) H.T.,

DECIDE d'exécuter les travaux de réalisation de cet équipement par APPEL D'OFFRES RESTREINT suivant le dossier technique constitué à cet effet,

SOLLICITE l'octroi de la Subvention du Conseil Général pour la réalisation de cette salle Socio-Educative,

DIT que les Dépenses et les Recettes inhérentes à cette structure seront inscrites au Budget Primitif 1992 - chapitre 903-9-235 (Dépenses) et 903-9-105-3 (Recettes).

VOTE :

POUR : 23 VOIX MAJORITE

+1 VOIX Jacques JUAN

ABSTENTIONS : 4 VOIX MENNECY AUTREMENT

2 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY

1 VOIX Jocelyne CHABROU



Xavier DUGOIN
Député Maire.

SPORTS

REALISATION DE DEUX SALLES DE SPORTS A PROXIMITE DES GROUPES SCOLAIRE
VERVILLE ET MYRTILLES.

DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la réalisation de deux salles de sports à proximité des groupes Scolaires Verville et Myrtilles,

VU le projet de réalisation présenté par Monsieur BRASSART, 68, rue Canoville - 91540 - MENNECY,

CONSIDERANT que ces équipements évalués à un million deux cent deux mille Frs H.T. (1 202 000 Frs) peuvent être subventionnés par le Conseil Général de l'ESSONNE à hauteur de 40 %,

APRES DELIBERATION,

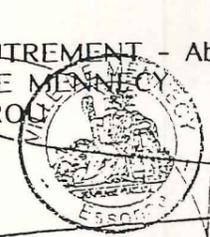
APPROUVE la réalisation de deux salles de sports à proximité des groupes scolaires Verville et Myrtilles pour un montant total de un million deux cent deux mille Frs H.T. (1 202 000 Frs H.T.),

SOLLICITE l'octroi de la subvention du Conseil Général pour la réalisation de ces deux salles de sports,

DIT que les Dépenses et Recettes inhérentes à ces équipements seront inscrites au Budget Primitif 1992 - chapitre 903-5-235-4 (dépenses) et 105-4 (subvention).

VOTE :

POUR : 23 VOIX MAJORITE
+ 4 VOIX MENNECY AUTREMENT - Absence de Elyzabeth DOUSSAIN
ABSTENTIONS : 2 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY
1 VOIX Jocelyne CHABROU



Xavier DUGOIN
Député Maire.

SOCIAL

EXTENSION DES HALTES-GARDERIES - LA RIBAMBELLE ET LA TROTINETTE

DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'extension des deux Haltes-Garderies existantes, LA RIBAMBELLE et la TROTINETTE,

VU le projet de réalisation présenté par le groupe PARACHINI, 1, rue Fernand Raynaud - 91100 - CORBEIL - ESSONNES,

CONSIDERANT que ces extensions évaluées :

- LA RIBAMBELLE : à un million quarante deux mille cinq cent cinquante Frs H.T. (1 042 550,00 Frs H.T.) soit 15 places supplémentaires
- LA TROTINETTE à TROIS CENT VINGT CINQ MILLE FRANCS H.T. (325 000 Francs) soit 5 places supplémentaires

peuvent être subventionnées par le CONSEIL GENERAL de l'ESSONNE à hauteur de

APRES DELIBERATION

APPROUVE l'extension des deux Halte-Garderies LA RIBAMBELLE et la TROTINETTE évaluées respectivement à 1 042 550 FRANCS H.T. et 325 000 Francs H.T..

DECIDE d'exécuter les travaux d'extension de ces deux structures par APPEL D'OFFRES RESTREINT suivant le dossier technique constitué à cet effet.

SOLLICITE l'octroi de la subvention du CONSEIL GENERAL pour l'extension des deux Halte-Garderies,

DIT que les crédits budgétaires inhérents à ces extensions seront inscrits au BUDGET PRIMITIF 1992 - CHAPITRE 904-9 - 232/2 et 904-9 1053/2.

VOTE :

POUR : 23 VOIX MAJORITE

+4 VOIX MENNECY AUTREMENT - Absence de Elyzabeth DOUSSAIN

ABSTENTIONS : 2 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY

1 VOIX Jocelyne CHABROU



Xavier DUGOIN
Député Maire.

SCOLAIRES

DEFINITION D'UNE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 1992/1993

Rapporteur : Jean-Claude GILLES

Rejet du projet car cette question n'a pas été débattue en Commission scolaire.

NETTE

rderies

rnand

Frs H.T.

et effet.

sion

2.

AIN

DÉPARTEMENT
de l'Essonne

VILLE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OMBRE DE MEMBRES

omposant le Conseil : 33

n exercice : 33

résents à la séance : 31

Séance du 12 DECEMBRE 19 91

N°

L'an mil neuf cent quatre vingt ONZE, le 12 DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de Mennecy se sont réunis au nombre de TRENTE ET UN au lieu ordinaire de leurs séances,

OBJET :

sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, Député Maire Mesdames, Messieurs Jean-Jacques ROBERT, Maire Honoraire, André LEON, Claude GARRO, Bernard BOULEY, Joël MONIER, Michelle LE MOEN, Monique SAILLET, Pierre TELLIER, Jean-Claude GILLES, Maire-Adjoint.
Mesdames, Messieurs Michelle BLIN, Georges HARNOIS, Richard BACA, Julien HARAN, Jacques REBUFFAT, Jean BIEMONT, Raymonde REMY, Philippe SALVON, Paul GUILLAUMET, André MURON, Gilbert FRANCO, Jean-Louis TERRIENNE, Rolande BOURDON, Jocelyne CHABROU (jusqu'à 19h 25), Elyzabeth DOUSSAIN, Jean-Marie BONNEAU, Georges MENETRIER, Marie-France GIBAND, Jacques JUAN, Hubert DE MESMAY, Jean-Pierre BARRERE.

Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 121-11 du Code des Communes.

Absents excusés : MM.

A partir de 19h 25, Mme Jocelyne CHABROU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Hubert DE MESMAY, Mme. Ariane VAUCELLE, Conseillère Municipale, Mr. Jean-Loup LANGLOYS, Conseiller Municipal.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.

Monsieur André MURON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

ORDURES MENAGERES

CONTRAT POUR LA COLLECTE - VILLE DE MENNECY - O.T.N.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que la Commune de MENNECY a décidé de renouveler l'exploitation de son service de collecte et d'évacuation des ordures ménagères avec la Société O.T.N (Omnium de transports et de nettoyage au 01/01/1985),

VU le présent Contrat ci-annexé,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE les termes du présent Contrat entre la Ville de MENNECY et la Société O.T.N.

ADOPTE A LA MAJORITE.



Xavier DUGOIN
Député Maire.

